

# Communiqué

(diffusé par internet avec copies à la presse et à l'avocate du dirigeant de CYCLAMEN)

Le dirigeant de la société CYCLAMEN est en plein désarroi.

Suite à la réunion publique du 3 juin dernier qui s'est tenue dans la salle du CAP à Saint-Amarin où ni lui, ni le président de la com-com n'ont été capables de répondre sérieusement aux solides arguments des personnes et associations opposées à son projet, le dirigeant de CYCLAMEN vient d'envoyer un courrier recommandé à ces dernières en les mettant en demeure de... se repentir publiquement !

En des termes extrêmement confus, il brandit une menace de saisine de la justice pour diffamation.

Nous ne céderons pas à cette tentative d'intimidation, au demeurant dérisoire. Nous ne nous tairons pas. Nous continuerons à nous battre pour la qualité de vie et l'environnement des habitants de notre territoire. Et aussi pour faire valoir des solutions raisonnables au problème du traitement des déchets industriels, dont nous n'ignorons pas l'importance.

Nous agissons avec d'autant plus de détermination que nous mesurons, une nouvelle fois, à travers cet épisode, la légèreté - pour ne pas dire plus - de ceux qui s'octroient le pouvoir de prendre des décisions qui peuvent impacter gravement le cours de nos existences.

Le 11 juin 2019

Signé par les **quatre destinataires** d'un courrier recommandé avec AR envoyé par l'avocate du dirigeant de CYCLAMEN (Nathalie HAAS, avocate au barreau de Mulhouse), à savoir :

- **THUR ECOLOGIE ET TRANSPORTS**. Pour TET : Daniel WALTER (Saint-Amarin)
  
- **ALSACE NATURE**. Pour AN : Albert GASSER (Ranspach)
  
- **Dominique HEISSLER** (Malmerspach)
  
- **Franck TORRI** (Malmerspach)